

Présents : Chardon, Goffinet, Nagant, Elias, Jordens, Van Sandwyk, Afano, Prignon, Nicolas, Godart, Procureur, Moreau, Delperdange, Peters, Niset, Emmanuelidis, Mattivi

Procurations : Marchant, Noel, Manset, Breyne, Declercq, Ercicum

Excusé : Drion

Invité : Dzeprailidis

Secrétariat : Sognia Angelozzi, Corine Demany, Elisabeth Habimana

22 administrateurs présents et représentés. Le quorum est atteint.

1. Approbation du PV CA DU 18 MARS 2014 :

Aucune remarque, le PV est approuvé.

2. Situation financière de l'EWETA :

Situation financière arrêtée en avril 2014

Les comptes 2014 en date du 14 avril 2014 présentent un Mali de 1.600 euros. C'est une situation normale, à cette date, vu que certaines recettes ne sont pas encore perçues. Les comptes restent conformes au budget, pour rappel, le budget 2014 adopté présente un boni de 565 euros.

Théoriquement, le budget sera réalisé bien que deux postes ne soient pas assurés :

- 25.0000 euros du FSEW qui dépendent des résultats du fonds et
- 31.0000 euros de budget pour le projet image. Malgré l'accord verbal, nous n'avons pas encore reçu de courrier officiel.

Bilan et compte exploitation 2013 avant approbation par l'AG statutaire du 6 juin

Le bilan et compte d'exploitation ont été contrôlé par le commissaire-réviseur avec résultats positifs de +/- 40.000 euros.

2013 a été une bonne année liée aux projets européens et à la réduction des charges du personnel.

Décision : les comptes sont arrêtés pour l'assemblée générale.

3. Dossiers commission paritaire : le point et décision à prendre

CCT Contrôle médical des travailleurs :

L'EWETA avait aussi communiqué cette info aux membres. Il s'agit d'une demande du banc syndical qui a été adressée à toutes les CP du Non Marchand. Les organisations syndicales proposent que les employeurs renoncent par CCT sectorielle à la possibilité que leur offre la loi du 26 décembre 2013 de réserver une plage de 4 heures par jour maximum pendant laquelle les travailleurs en incapacité de travail restent disponibles à domicile pour un contrôle éventuel du médecin contrôle. Ceci était une contrepartie obtenue par le banc patronal pour renoncer à la période d'essai.

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU 20 MAI 2014

Les investigations de l'EWETA auprès des fédérations homologues qui sont la VLAB et la FEBRAP ainsi que des autres employeurs du secteur non-marchand apprennent que presque toutes les Commissions paritaires du non marchand désirent garder cette possibilité que leur offre la loi. Même si en général peu d'employeurs y auront recours, y renoncer pourrait donner lieu à des abus. La consultation de l'EWETA vers les juristes de l'UNIPSO abondait également dans ce sens.

Décision : le secteur des ETA wallonnes ne renoncera pas à ce droit et ne veut donc pas signer de convention sectorielle.

Détail du calcul de la PFA sur la fiche de paie des travailleurs : demande des OS

L'EWETA a communiqué à tous les employeurs cette demande des organisations syndicales. Leur souhait est que les travailleurs aient plus de détails de la composition de leur prime de fin d'année inscrits systématiquement sur leur fiche de paie.

Il s'avère que modifier les fiches de paie dans ce sens serait très lourd et très coûteux auprès des secrétariats sociaux.

La Décision est donc de ne pas modifier la fiche de paie mais de tenir à disposition de tout travailleur qui le demanderait les détails relatifs au calcul de sa PFA.

Participation à la manifestation du 27 mars : résultats enquête EWETA et litige dans 1 ETA

Notre position par rapport à la prise en charge de la journée est que le secteur ne s'engageait pas à rémunérer cette journée. Libre à tout employeur d'en décider autrement.

Résultats de l'enquête menée par l'EWETA :

30 ETA ont répondu à l'enquête sur le bilan de la manifestation.

18 ETA pour lesquelles des travailleurs ont manifesté ce jour-là.

9 ETA ont rémunéré la journée comme journée de mission syndicale

2 ETA ne l'ont fait que pour les délégués qui avaient fait une demande préalable de libération pour mission syndicale.

7 ETA n'ont pas rémunéré la journée du tout (ce cas concerne 57 travailleurs).

L'information donnée par les OS en sous-commission paritaire était donc erronée et il est rappelé, d'ailleurs, que les OS avaient elles-mêmes annoncé sur leur préavis de grève que la journée serait couverte par une indemnité de grève.

La décision reste la même, aucune obligation.

GT Formation : prochaine date + retour rencontre avec la nouvelle responsable du Comité Formations AWIPH

Informations données à travers dernier bulletin d'info adressé à tous les membres.

4. Dossiers Fonds Maribel social : le point et décision à prendre

Emplois « one shot 2013 » : demandes complémentaires à l'appel déjà lancé

- Demande des OS d'élargir le financement aux emplois de concertation sociale
- demande de l'EWETA : pérenniser les emplois one shot créés en 2013

Situation due au reliquat des subsides du Fonds Maribel. Le principe veut que si les subsides ne sont pas épuisés, ils sont récupérés par le fédéral. D'où les partenaires trouvent chaque fois des idées pour utiliser le reliquat plutôt que de le perdre.

Une idée a été une fois de financer des emplois de concertation sociale, destinés à compenser le temps que les représentants des travailleurs passent à l'exercice de leur mission (CCT d'entreprise à négocier pour convenir d'un temps de libération syndicale).

Une autre idée a été de lancer des offres de financements d'emplois dits one shot : que ce soit des contrats d'étudiants, des CDI ou des CDD avec financement limité dans la durée.

Cette année encore il reste un reliquat d'à peu près 300.000 euros.

Le Fonds Maribel a donc décidé de reconduire la mesure one shot sur base des modalités de 2013. Pour rappel, il s'agit d'un financement forfaitaire par jour de 50€ ou de 30 € pendant la période allant de juin à octobre et les contrats peuvent être soit CDD, CDI ou contrats étudiants. L'appel a déjà été lancé, auprès des ETA.

Au vu du reliquat qui sera encore disponible, le banc patronal est demandeur pour pérenniser la subvention pour les one shot de l'année passée à condition que ces emplois CDI créés en 2013 soient toujours occupés dans l'ETA en juin 2014.

L'enquête Fonds Maribel sur l'utilisation du reliquat de 2013 indique que :

- 54 emplois ont été créés en one shot,
- 16 sorties
- 38 emplois maintenus pour lesquels à ce jour 16 ne bénéficient d'aucun autre financement (condition pour bénéficier de la subvention Maribel)

Décision de laisser la possibilité aux ETA demandeuses de faire financer en 2014, soit un emploi déjà créé en 2013 pendant la période de juin à octobre, soit de faire financer des nouveaux emplois.

Remarque : pour ces emplois, l'ordre de priorité dans la réserve de recrutement n'est pas d'application.

Le banc syndical lui revient avec la demande de financer des emplois de concertation sociale. Monsieur Procureur rappelle qu'il avait été question d'une évaluation des emplois de concertation existants. En ce qui le concerne, il n'en est pas du tout satisfait.

L'EWETA se demande si rejeter toutes les demandes syndicales est tenable. Monsieur Dzeprailidis propose que le banc patronal fasse aussi plus de demandes aux OS (cahier de revendications patronales). De même que certaines de nos attentes ne pourront être acceptées par les OS, de même leurs attentes ne seront pas toutes rencontrées. Ainsi nous ne serons plus les seuls à dire non.

Pour les emplois de concertation sociale qui eux sont financés à raison de 5.000 € par trimestre, aucun administrateur présent en séance ne manifeste une demande de financement.

Nous attendons le retour des OS qui allaient investiguer auprès des ETA pour revenir avec les ETA demandeuses d'emplois en concertation sociale.

5. AGW ETA : état d'avancement

Une info a été transmise aux membres le 14 mai 2014. Elle reprenait toutes les modifications envisagées à cette étape.

La réunion du Gouvernement Wallon du 24 avril a adopté les modifications mais elles n'ont pas encore été publiées au moniteur belge.

6. Transfert des compétences : avenir pour notre secteur : suivi de nos contacts

La question a déjà été abordée lors des précédents CA.

Le président et la directrice ont rencontré des représentants du cabinet à ce sujet ainsi que l'AWIPH. Il en ressort qu'aucun signe n'indique que le secteur des ETA subira des changements de traitement. L'OIP qui va être créé reprendra 2 sous OIP pour chapeauter d'un côté, les matières relatives à la santé et l'autre s'occupera des matières relatives à la personne handicapée (actuellement traitées par l'AWIPH). Notre secteur ne sera pas traité différemment, quand bien même le représentant du cabinet nous suggérerait, à titre personnel, de nous manifester et de nous affirmer en tant que secteur afin que nous ne soyons pas laissés pour compte dans les politiques futures ceci d'autant plus que les matières relatives à la santé vont prendre plus de poids que le secteur ETA.

Les administrateurs constatent que les présidents de partis ont décidé de ces 2 OIP sans se poser trop de questions. Aujourd'hui, nous sommes à la veille d'une réforme de l'état qui va avoir des conséquences sur le secteur. Le CA aurait intérêt à prendre le temps de réfléchir sur l'avenir du secteur. La réflexion doit venir de nous et non des politiques qui ont d'autres intérêts que les nôtres.

Nous devons savoir où nous voulons aller ou pas, soit rester dans un statu quo institutionnel, soit aller vers une autre configuration institutionnelle.

L'EWETA s'est manifestée auprès de la commission AIS du CESW – Conseil Economique et Social de la Wallonie et participera à un groupe de travail qui sera mis en place avec des experts qui seront sollicités. A ce titre, l'EWETA a suggéré de faire appel aux professeurs Defourny et Mertens.

Notre secteur doit raisonner plus que jamais en termes économiques plutôt qu'en termes de subsides. La réforme institutionnelle sera négociée par les présidents des 4 partis francophones et nous devons avoir cette réflexion sur notre secteur avant le transfert des compétences.

Il est également suggéré de faire une analyse SWOT de la position institutionnelle actuelle des ETA et des éventuelles autres positions possibles. De même qu'il serait intéressant de comparer notre secteur à celui des Titres services.

Eventuellement dans un second temps, s'adjoindre les réflexions d'experts en la matière

Décision : Mettre en place en ce moment ci de l'avenir institutionnel de notre pays, un groupe de travail sur le sujet et présenter les premières pistes de réflexion en AG.

Intéressés : Guy Niset, Béatrice Delperdange, Bernard Van Sandwyk, Stéphane Emmanuelidis, Anne Peters, Stratos Dzeprailidis, Maxime Goffinet, Nadine Moreau et Éric Chardon

7. Divers

AG statutaire du 6 juin au Relais de la Haute Sambre à Lobbes :

Communication du programme : En plus des points habituels, deux points spéciaux seront mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- l'élection du président
- l'évolution éventuelle du conseil d'administration (dépendant du point suivant)

Remarque : tous les administrateurs sont sortants cette année et rééligibles sauf MM. Mattivi, Emmanuelidis, Nicolas et Mmes Clarembau et Delperdange.

Groupe de travail « Futur de l'EWETA » : état d'avancement

Le groupe doit encore poursuivre les travaux, le point sera fait lors de l'AG statutaire.

Quota AWIPH : dernières nouvelles pour la redistribution 2014

Pour le second semestre 2014, l'AWIPH s'est ravisé et a voulu redéfinir les quotas par ETA pour le second semestre 2014. Cela répondait aussi à la position du CA de l'EWETA du 18 mars.

La proposition de nouveaux quotas a été transmise aux membres et plusieurs membres y ont réagi, certains étant d'accord, d'autres pas.

Certains administrateurs, en séance, rappellent qu'un courrier officiel fixant les quotas pour toute l'année 2014 a été notifié en février 2014 par l'AWIPH. Ils ne comprennent pas pourquoi moins de 4 mois plus tard cette décision officielle est remise en question. Un administrateur rappelle qu'il a fait des travaux d'agrandissement de son ETA via un financement d'appel à projet de l'AWIPH. Un des critères déterminants pour financer son projet était qu'il serait créateur d'emplois. Il trouve aberrant qu'après, la même institution veuille lui réduire son quota au moment où il s'apprête à procéder auxdits engagements. Un autre cas soulevé est ceux des ETA qui n'ont pas rempli leurs quotas en 2013 mais qui le remplissent au premier semestre 2014, voire le dépasse. La nouvelle redistribution leur reprendrait des quotas qu'ils utilisent.

D'autres secteurs se cassent la tête pour créer de l'emploi et nous on a peur car nous allons atteindre la limite de quota. On ne doit pas être considéré comme des consommateurs de budget tout simplement.

Se prononcer sur le quota tel qu'on nous le demande signifierait que l'on cautionne un système que l'on conteste de toute façon (référence au quota d'heures).

Décision : La proposition de modification est rejetée par le CA. Pas de nouvelle règle en pleine année. La gestion et les prévisions de chacun ont été faites en fonction des quotas attribués et signifiés.

Il est demandé à l'EWETA d'écrire à la Ministre, à l'AWIPH, et aux Présidents des différents partis politiques pour dire l'indignation du secteur face à la volonté de freiner l'essor de l'emploi dans le secteur pour des raisons budgétaires de l'AWIPH alors que l'économie en général a besoin de plus d'emplois et que les autres secteurs ont déjà du mal à en créer.

Il est proposé de reprendre dans les programmes des partis les phrases sur l'emploi qui sont en contradiction avec notre situation.

Rencontre des 3 fédérations d'ETA pour une action commune image : le point

Dans le cadre de la collaboration entre les trois fédérations d'ETA, il est envisagé de reprendre ensemble une expérience de la Vlab, l'action « Ambassadeur ». L'idée de créer un label pour les ETA a aussi été évoqué mais mise en suspens pour l'instant avec une demande d'analyse Benchmark européen.

L'action Ambassadeur se déroule sur une année, un « ambassadeur » parle de sa bonne collaboration avec une ou plusieurs ETA. Il s'agit d'un client qui traite avec les ETA et qui est

satisfait de cette collaboration. Son témoignage est sensé susciter de l'intérêt pour d'autres éventuels entrepreneurs et permettre de rassurer sur certaines appréhensions. Divers actions de communication sont organisées autour de rencontre-déjeuner, de communiqué de presse, émissions, interviews,...

Notre chargée de communication, de retour, bientôt de maternité poursuivra ces contacts avec nos fédérations consœurs.

Mandats externes EWETA :

Mme Peters remet son mandat à l'APEF, le poste sera à pourvoir lors d'un prochain CA.

D'autres mandats devaient arriver à échéance cette année, il s'agit de l'UNISOC, du CWES et CWPH : pas encore de renouvellement signalé, probablement à cause de élections pour le CWES et le CWPH. Pour l'UNISOC, la cause serait plutôt d'ordre statutaire visant à permettre aussi aux fédérations coupoles telles que l'UNIPSO d'être membres.

Projets européens : le point

Etat d'avancement des projets

- **Projet Transition Insertion** : Déposé au Fonds Social européen.
- **Projet Interreg** : Espère être déposé d'ici la fin de l'année
- **Projet Erasmus +** : Déposé au Fonds Social européen.

Engagement juriste EWETA : état d'avancement

7 candidatures ont été retenues pour un entretien d'embauche. Sur les sept candidates, 4 ont été retenues pour une seconde épreuve écrite. La dernière ayant été reçue le 19 mai, une décision finale sera prise incessamment.

E. CHARDON,

Trésorier (présidant la réunion)